

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

S.T./88/126

Objet

PROGRAMME DES TRAVAUX AUX
INFRASTRUCTURES DES PORTS
DEPARTEMENTAUX.
BUDGET 1989

DATE DE CONVOCATION

3 Novembre 1988

DATE D'AFFICHAGE

3 Novembre 1988

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 28

Nombre de votants 32

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE
24. NOV. 1988
APPLICATION LOI N° 8221
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT HUIT
le 10 Novembre à 19 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Étaient présents : MM. DE LIPKOWSKI Député-Maire, MM. TAP, BOUTET, MOS
DAUZIDOU, BENOIT, Mme BUCHET Adjoints
M. BARBAT, M. le BARRAUD-DUCHERON - MM. BASSOU, BIROLLEAU - Mme CENAC
M. COUNIL - Mme DEGAYE-DEVIGNE-FONTAN-GAUDIN - JEAN -
MM. LACOTTE-LAPERCHE-LEGUEUT-MARCONI-MONNARD-PAPEAU-
REVOLAT-RIVES-ROUDOT-THOMAS Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Monsieur BUSSEREAU par M. BENDIT
Mme LAFAYE par M. TAP
Monsieur CANDAU par M. LE GUEUT
Monsieur POTENNEC par Mme DE GAYE

Absent : M. GEOFFROY

M. le DEVIGNE a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Par lettre en date du 19 Septembre 1988, M. GIROUY, Directeur de l'Aménagement du Département, a fait parvenir la liste des ports concédés pouvant bénéficier d'une aide au taux de 50% du montant toutes taxes des travaux d'entretien et de 27,5% du montant des travaux d'investissement, programmés en 1989.

Le port de ROYAN figurant sur cette liste, il y a lieu de solliciter une subvention pour les travaux énumérés ci-après :

TRAVAUX D'ENTRETIEN

- Réfection de la chaussée du quai de la Vieille Jetée
- Réfection du terre-plein des sabliers

Le montant de ces travaux est estimé à 350.000 Frs.

L'aide du Département est calculée sur le montant toutes taxes; le plan de financement est le suivant :

- Subvention du département 50%, ce qui donne un montant de 175.000 Frs, la part restant à la charge de la commune étant de 175.000 Frs.

./.

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

- Aménagement de 200 mètres de bordures de quai (Quai de Gosport et Quai l'Herminier)
- Construction de 140 mètres de pontons d'une largeur de 3 mètres.
- Mise en oeuvre d'une cale d'échouage pour chalutiers à fort tirant d'eau (22.00m x 12.00m).

Le montant de ces travaux est estimé à 1.500.000 Frs.

L'aide du Département est calculée sur le montant toutes taxes; le plan de financement est le suivant :

- Subvention du Département, 27,5%, ce qui donne un montant de 412.500 Frs, la part restant à la charge de la commune étant de 1.087.500 Frs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur

Après en avoir délibéré :

DECIDE :

- d'approuver le plan de financement proposé
- de confier la Maîtrise d'oeuvre aux Services Techniques de la Ville de ROYAN
- de s'engager à réaliser les travaux dans l'année calendaire dont la date de départ est celle de l'arrêté attributif de subvention du département.
- de solliciter les aides inscrites au plan de financement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Député-Maire
Le Premier Adjoint,

